

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 21 juin 2022

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Données de dates de fauche des champs de fourrages**  
**N/Réf : 221010C**

---

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès qui nous a été transmise le 8 juin dernier par la Direction de l'intégration des programmes. Par celle-ci, comme précisé le 15 juin 2022, vous souhaitez obtenir les données de dates de fauche des champs de fourrages en Estrie et Montérégie de 2006 à 2019.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le document « Données relatives aux dates de fauche des champs de fourrage pour l'Estrie et la Montérégie ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot  
La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

p. j.